ADDICTLIM

Financé par

ars Agence Régionale de Santé Limousin

En cas de perte

Merci d'envoyer ce document à
AddictLim, 26 avenue des courrière, 87000 Limoges
ou nous contacter au 05 55 05 99 00

Numéro réseau =

Médecin référent =

En cas de perte

Merci d'envoyer ce document à
AddictLim, 26 avenue des courrière, 87000 Limoges
ou nous contacter au 05 55 05 99 00

Version 1.2 du 1er septembre 2012
Addictlim, 26 avenue des courrières, 87 170 Isle
Téléphone 05-55-05-99-00 / Fax 05-24-84-18-03
Courriel addictlim@gmail.com

Sommaire

1. A quoi sert le carnet de suivi ? p2
2. La prise en charge dans le cadre d'un réseau de santé p3
3. Charte du réseau (droits et devoirs) p4
4. Les professionnels du parcours de soins p7
5. Les dates de rendez-vous p9
6. Les documents à envoyer au réseau
    6.1. Acceptation de prise en charge (première page dans le rabat)
    6.2. Les feuilles de suivi détachables (dernière page dans le rabat)

1. A quoi sert le carnet de suivi ?

Ce carnet est la propriété du patient. Il est sous sa responsabilité et doit être présenté à chaque professionnel du réseau.

Le carnet de suivi est un **outil destiné à aider** le **patient** et les **professionnels** du réseau dans la prise en charge des addictions.

Le but est d'assurer la **qualité** et la **continuité des soins**, l'**apprentissage de la gestion** et l'**anticipation des situations problématiques** au quotidien pour **optimiser les chances de réussite** de la prise en charge.

Ce carnet doit être lu par le patient. Il doit en accepter le fonctionnement en signant la feuille d'intégration.

Le patient est **acteur de sa santé**. Après la mise en place du parcours de santé, il choisira les professionnels du parcours. Il pourra se faire aider par son médecin traitant ou par un professionnel du réseau. Il prendra lui-même ses rendez-vous avec ces differents professionnels.

Ce carnet contient tous les éléments nécessaires aux professionnels pour assurer le suivi.

2. La prise en charge dans le cadre d'un réseau de santé

La prise en charge comprend 3 étapes :

1. Evaluation par le médecin référent et/ou en collaboration avec une structure spécialisée.

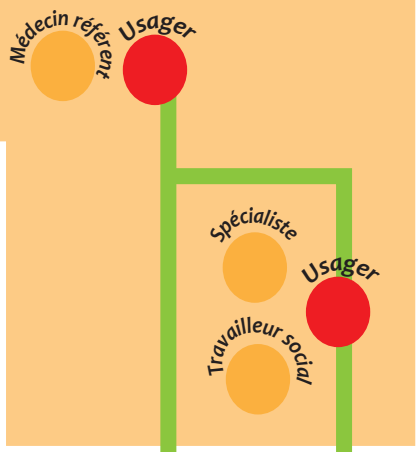

2. Mise en place du parcours de santé

3. Parcours de santé
. Prise de rendez-vous
. Présentation du carnet

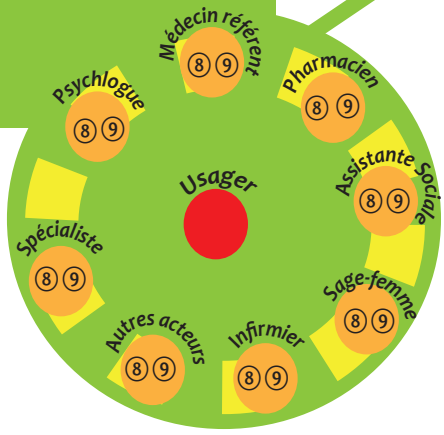

3. Droits et Devoirs

La charte patient

Vous avez la possibilité d'adhérer au réseau Addictlim. Il intégre les professionnels de santé et permet d'améliorer la coordination et la qualité des soins qui vous sont prodigués. Lorsque vous y adhérez, vous vous engagez à respecter ces modalités.

Vos droits

Anonyme et gratuit

La souscription au réseau de santé se fait gratuitement, sur la base du volontariat et est anonyme.

Prise en charge personnalisée

En intégrant le réseau, vous bénéficiez :

. d'une évaluation initiale de votre situation par votre médecin généraliste (médecin référent) qui sera transmise de façon codée et anonyme à la coordination.

. des soins les plus appropriés qui vous seront proposés, par votre médecin référent, et il pourra vous orienter vers des partenaires du réseau.

. d'un bilan d'évaluation semblable au premier trois fois par an.

. d'actes pouvant être pris en charge financièrement par le réseau.

Intervision

Votre situation, sauf opposition de votre part, est susceptible d'être discutée au cours de réunions de synthèse réunissant des professionnels adhérents au réseau et tous liés au secret professionnel. Vous en serez informez au préalable et vous aurez la possibilité d'y assister, si vous le souhaitez.

Dossier Médical Informatisé (à venir)

Le système informatique actuellement en cours d'expérimentation au niveau national permettra d'optimiser les échanges entre les professionnels de votre parcours. Conformément à la Loi Informatique et Libertés (6 janvier 1978), vous disposerez d'un droit d'accès, de modification et de suppression pour l'ensemble des données vous concernant sur simple demande à votre médecin de suivi ou au coordonnateur du réseau.

3. Droits et Devoirs

Sortir du réseau sur simple demande
Vous pourrez à tout moment changer de médecin référent ou sortir du réseau en informant le coordonnateur et en lui faisant part des motifs de votre insatisfaction. Vous pourrez vous faire remettre votre dossier médical.

En cas de refus de souscription de votre part, aucune conséquence n'interviendra sur votre prise en charge.

Vos 5 devoirs
1) **Prendre connaissance du fonctionnement** du réseau avant de souscrire.
2) **Informer le médecin référent** de toute consultation liée à votre pathologie, que vous seriez amené(e) à avoir en dehors du réseau. De même, vous pourrez informer tout professionnel de santé de votre appartenance au réseau.
3) **Respecter les traitements** proposés par les professionnels de santé.
4) **Présenter son carnet de suivi** lors des consultations des professionnels du réseau.
5) **Participer à l'évaluation annuelle** du réseau sur la prise en charge de votre pathologie (questionnaires…). Ces études permettront de connaître votre opinion sur la prise en charge dans le cadre du réseau de santé.

Enfin, pour optimiser la coordination de votre parcours, vous autorisez :
. le professionnel de santé à enregistrer, à chaque consultation, de nouvelles données dans votre dossier réseau anonymisé.
. que les données d'inclusion et de suivi de votre dossier soient saisies dans le logiciel de traitement des données du réseau après avoir été rendues anonymes.
. le traitement statistique des données vous concernant, pour les bilans administratifs, études ou publications scientifiques du réseau, après avoir été rendues anonymes.

L'adhésion au réseau est

Libre, Gratuite et garantit l'Anonymat

Adhérer au réseau c'est permettre au patient d'être **Acteur de sa santé**

Parcours

Mode d'emploi pour les professionnels :

Le médecin référent
. élabore avec le patient le parcours et ***inscrit les professionnels du parcours*** au niveau du point 4 "Les professionnels du parcours de santé". Il mettra à jour cette feuille 4 page 7 au fur et à mesure de l'avancé du parcours.
. remplit et envoit au réseau, ***lors de la première consultation***, la "feuille d'intégration réseau" (rabat première page).
. remplit et envoit au réseau, ***lors des consultations suivantes***, la "feuille de suivi" (rabat dernière page) et remplit la partie 5 "Les dates de rendez-vous" p 9.

Les autres professionnels
. remplissent et envoient au réseau, ***lors des consultations suivantes***, la "feuille de suivi" p 15 et remplissent la partie 5 "Les dates de rendez-vous" p 9.

Les informations envoyées au réseau sont ajoutées au dossier patient anonymisé. Ces feuilles permettent également au réseau de justifier les prestations tarifaires.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à joindre le coordonnateur de santé au 05 55 05 99 00.

4. Les professionnels du parcours de santé

Tout nouveau professionnel ou modication doivent être reportés sur la «feuille de suivi» pour être envoyés au réseau

Veuillez inscrire le(s) catégorie(s) professionnelle(s) du parcours de santé (pharmacien, psychologue, assistante sociale, ...).
Pour que le parcours de santé soit valide, il doit être composé d'au moins un médecin référent et d'une pharmacie.
Pour trouver les coordonnées d'un professionnel membre du réseau, le patient peut se faire aider de son médecin référent ou du coordonnateur du réseau.
Avant la prise de rendez-vous faite par le patient, le coordonnateur du réseau contactera le patient pour vérifier ensemble si le professionnel choisit est membre du réseau ou pour inviter ce professionnel à adhérer au réseau.

à remplir avec/par le Patient

Professionnel	*Coordonnées (adresse + téléphone)*	*Date de fin de consultation**
Pharmacie		
Spécialiste		
Psychologue		

** si le patient souhaite changer de professionnel ou s'il a fini le nombre de consultations prévues, indiquer la date de la dernière consultation*

à remplir avec/par le Patient

Professionnel	Coordonnées (adresse + téléphone)	Date de fin de consultation*
Assistant(e) Social(e)		
Chirurgien Dentiste		

** si le patient souhaite changer de professionnel ou s'il a fini le nombre de consultations prévues, indiquer la date de la dernière consultation*

5. Les dates de rendez-vous

A remplir par **chaque professionnel** à la fin de chaque entretien par ordre chronologique des rencontres.

Date de l'entretien	Professionnel	Date du prochain rendez-vous	Signature

Date de l'entretien	Professionnel	Date du prochain rendez-vous	Signature

6. Les documents à envoyer au réseau

Intégration Réseau = 1 feuille
(rabat cahier première page)

Feuille de suivi = 12 feuilles
(rabat cahier dernière page)

En cas de perte

Merci d'envoyer ce document à
AddictLim, 26 avenue des courrière, 87000 Limoges
ou nous contacter au 05 55 05 99 00